

LEGT MIREILLE GRENET : CENTRE ÉTUDES ENTRAÎNEMENT

CONDITION D'ACCES ET ORGANISATION GÉNÉRALE POUR LA RENTRÉE 2024

Le Centre Études Entraînement (CEE) s'adresse à des sportifs de haut niveau, afin de leur permettre de mener conjointement la pratique de leur sport et une scolarité de qualité :

- Sportif relevant d'un Pôle Espoir Régional
- Sportif relevant d'un Parcours d'Excellence Sportive
- Sportif ayant participé à des compétitions de haut niveau (au moins inter régionales)

Conditions d'accès :

- Les clubs sont en partenariat avec le lycée selon les sports pratiqués par les élèves (19 clubs actuellement). La liste évolue donc au fil des années, et selon les élèves. Il ne s'agit pas d'une liste pré-établie.
- Le dossier doit être retourné au lycée **au plus tard pour le 17 mai 2024.**

Pour candidater : scanner ce Qr code, remplir le questionnaire et nous envoyer le document demandé de préférence par mail

- Une commission au sein du lycée examinera le dossier et émettra un avis
- La liste des demandes est transmise à l'inspection Académique de l'Oise
- L'Inspection Académique de l'Oise décide de l'affectation des élèves concernés (acquise pour un élève du secteur du lycée, sur dérogation soumise à l'accord de l'IA pour un élève hors secteur)
- Les élèves qui sont affectés par l'IA de l'Oise peuvent s'inscrire au lycée Mireille Grenet



ATTENTION : pour les élèves qui ne seraient pas du secteur de Mireille Grenet, il est impératif que vous fassiez la demande de dérogation dans votre établissement d'origine. **Attention à la date.**

Organisation du CEE au lycée Mireille Grenet :

Aménagement des emplois du temps :

- les élèves sportifs ont accès à toutes les séries générales et technologiques du Baccalauréat du lycée Mireille Grenet
- les élèves sont libérés après 16h10 et/ou 17h10 chaque jour et à 12h15 le mercredi
- les élèves internes sont de également après 16h10 et/ou 17h10 chaque jour, à 12h15 le mercredi et sont considérés comme demi-pensionnaires sur les périodes libérées, jusqu'à leur retour à l'internat à 21h au plus tard.
- Les élèves se rendent en autonomie sur le lieu d'entraînement, les responsables légaux et le lycée sont informés des horaires et des jours d'entraînement et de leurs modifications par les clubs.
- Certains clubs organisent le transport des élèves sportifs. Lorsque ce n'est pas le cas, le choix du mode de transport est laissé au choix de la famille. Si un 2 roues est utilisé, son entretien, sa vérification et sa conformité au code de la route (éclairage, ...) relèvent des responsables légaux ou de l'élève majeur.

Fonctionnement de l'internat :

- accueil le dimanche soir
- accès à l'internat permettant les entraînements du matin et du soir pour les nageurs et les tri athlètes
- Organisation des repas afin de permettre les entraînements

Référents et pédagogie "CEE" au sein du lycée :

- La(e) Proviseur(e) adjoint(e), pour l'organisation générale du dispositif et son suivi
- les Conseillères et Conseillers Principaux d'Éducation pour le suivi quotidien de l'élève sportif du CEE et le lien avec les professeurs et les familles
- les Professeurs principaux pour le suivi pédagogique de l'élève sportif du CEE ou du musicien.
- Un Professeur d'EPS, notamment pour les élèves des Pôles Espoirs.

Organisation des classes pour faciliter la prise en compte des besoins spécifiques de la scolarité des élèves sportifs :

- Regroupement autant que possible des élèves en 2nde, 1ère et Terminale
- Nous attendons des sportifs une attitude et un engagement irréprochables. Un point sera fait régulièrement entre l'établissement et le CLUB.

